



**ALLOCUTION DE S.E. DR. AÏSHA L. ABDULLAHI (AMB.)
COMMISSAIRE AUX AFFAIRES POLITIQUES
COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE**

À

**L'ATELIER NATIONAL DE PRESENTATION DE L'INDICE IBRAHIM DE LA
GOUVERNANCE POUR LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI,
DJIBOUTI
2 JUILLET 2013**

Excellence, Monsieur le Premier Ministre de la République de Djibouti ;

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale de la République de Djibouti ;

Excellence Monsieur le Ministre de la Justice et des Affaires Pénitentiaires de la République de Djibouti ;

Excellence Monsieur le Ministre Délégué à la Coopération Internationale de la République de Djibouti ;

Excellences, Mesdames et Messieurs les ministres du gouvernement de la République de Djibouti ;

Excellence, M. Abdoulie Janneh, Directeur Exécutif de la Fondation Mo Ibrahim chargé des Relations avec les Gouvernements et les institutions en Afrique et Président du Conseil d'Administration de l'IGAD ;

Excellences Mesdames, Messieurs les membres du corps diplomatique ;

Honorables représentants de l'IGAD, des organisations régionales et internationales ;

Honorables représentants des Organisations de la Société Civile ;

Mesdames, Messieurs, Distingués invités ;

a- C'est un honneur et un grand privilège pour moi de m'adresser à vous au nom de la Commission de l'Union africaine, et je tiens à m'excuser de ne pas avoir été avec vous depuis le début de cet événement en raison de mon engagement dans une autre mission de l'Union africaine planifiée de longue date.

b- Permettez-moi d'abord d'exprimer ma gratitude au Gouvernement et au peuple de la République de Djibouti pour la grande hospitalité et l'accueil chaleureux qui nous a été réservé à ma délégation et moi-même depuis notre arrivée dans cette belle ville de Djibouti. Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude à Son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice et des Affaires Pénitentiaires ainsi qu'à la Fondation Mo Ibrahim pour l'invitation qui nous a été faite de participer à cet atelier national de présentation de l'Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique pour la République de Djibouti.

c- C'est ma première visite à la République de Djibouti, mais je suis sûre que ce ne sera pas la dernière. En fait, je suis ravie d'être dans cette belle ville de Djibouti et plus encore en raison de l'importante contribution de la République de Djibouti à l'agenda de l'Union africaine, en particulier dans le domaine de la promotion de la bonne gouvernance et de la protection des droits humains et des peuples.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

d- Comme vous le savez tous, l'Union africaine vient d'engager la célébration de son 10e anniversaire depuis la transformation de l'Organisation de l'Unité Africaine, et célèbre le 50e anniversaire de la création de l'OUA. Ces échéances marquent une évolution de l'idéal de lutte pour la libération du continent et la garantie de l'indépendance des Etats africains vers celui de leur détermination à unir leurs efforts pour travailler en vue de la transformation économique et sociale et de l'édification d'une Afrique unie, prospère et pacifique.

e- Le mandat du Département des affaires politiques de la Commission de l'Union africaine comprend le renforcement de la gouvernance, la consolidation de la démocratie, la promotion et la protection des droits humains et des personnes, la primauté du droit, le constitutionnalisme et la recherche de solutions durables pour les affaires humanitaires en Afrique. Le Département applique également les orientations de la Commission de l'Union africaine pour relever les défis qui se posent à notre continent dans le domaine de la mise en œuvre concrète de ces principes constitutifs des Valeurs partagées Africaines par les pays Africains.

f- C'est à ce titre qu'en 2007, le Département des affaires politiques a soumis pour adoption la Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance, qui est entrée en vigueur le 15 Février 2012. La Charte vise à approfondir la culture de l'État de droit, le renforcement de la bonne gouvernance et la promotion des droits de l'homme dans tous les États membres de l'UA. La charte reflète aussi le fait que les sociétés traditionnelles en Afrique ont des configurations très démocratiques. La démocratie n'est donc pas un concept étranger qui doit être imposé aux Africains. Elle est consubstantielle à leur culture.

g- En témoignent les progrès importants faits par de nombreux Etats en matière d'organisation d'élections justes et transparentes, ainsi que de renforcement de la participation politique et de l'inclusion. On peut aussi ranger dans le registre de ces avancées, la poursuite de l'institutionnalisation de MAEP, mécanisme unique et novateur d'évaluation de la gouvernance en Afrique qui célèbre cette année ses 10 ans et concerne désormais plus de 33 pays Africains.

h- Dans le même ordre d'idées, le Département des affaires politiques a lancé l'Architecture Africaine de Gouvernance (AGA) en tant que cadre politique et institutionnel global pour la promotion de la démocratie, la bonne gouvernance et les droits humains en Afrique. L' "AGA", comme nous l'appelons affectueusement, fournit le cadre de la coordination entre les parties prenantes politiquement mandatées en matière de gouvernance en vue de leur permettre de parler d'une seule voix et prévenir de manière structurelle les conflits en Afrique par la promotion de la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance. Les trois thématiques sont en effet étroitement liées : il ne peut y avoir de démocratie sans Etat de droit, et la bonne gouvernance a pour précondition la redevabilité qui a pour fondements la démocratie et l'Etat de droit. Plus encore, ces trois thématiques constituent les bases qui garantissent un développement durable et effectif quand elles interviennent dans un environnement de paix et de sécurité.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

i- Les efforts notables ainsi accomplis par les pays africains ne doivent pas nous conduire à ignorer que quelques tendances négatives subsistent. Elles sont notamment liées à la faiblesse de l'institutionnalisation de la culture démocratique et la persistance de la mauvaise gouvernance et de la corruption dans certains Etats. Ces tendances négatives tiennent aussi à l'émergence de nouvelles menaces sécuritaires auxquelles nos Etats et nos peuples doivent faire face de manière courageuse. Ces tendances négatives se traduisent aussi par l'absence d'impact des taux de croissance exceptionnels des pays Africains depuis plus de 6 ans (en moyenne 5,8%) sur la réduction durable de la pauvreté dans nos populations et la création d'emplois pour nos jeunes.

j- Nos leaders et nos citoyens ont donc besoin d'outils robustes d'évaluation pour mesurer les progrès accomplis, établir les écarts et adopter des politiques de développement correctives. Tel est pour la Commission de l'Union Africaine l'objet essentiel de l'Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique, qui est un outil complémentaire de tous les autres dispositifs d'évaluation Africains – en particulier le MAEP.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

k- L'Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique fournit un cadre pour les citoyens, les pouvoirs publics et les partenaires afin d'évaluer la prestation efficace des biens et services publics. C'est aussi un instrument à la disposition de toutes les parties prenantes pour évaluer les résultats des politiques et un moyen d'assurer une allocation optimale des ressources. Ses évaluations annuelles sont envisagées comme un outil d'aide à la décision et visent à encourager les meilleures pratiques en matière de gestion responsable et modèles de réussite basés sur un leadership responsable, une approche équilibrée, équitable et inclusive de la gouvernance. Il s'agit donc d'un instrument de promotion et de renforcement du dialogue politique endogène dans les pays Africains, et les résultats de cet exercice sont toujours reçus avec beaucoup d'intérêt par la Commission de l'Union africaine. Les échos de vos travaux d'hier qui me sont

parvenus confirment cette dimension de vecteur du dialogue politique acquise par l'Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique.

l- D'un autre côté, l'Architecture Africaine de la Gouvernance (AGA) vise, à travers sa plate-forme, à soutenir et appuyer les efforts déployés par les États membres dans la mise en œuvre de leurs engagements en vertu de l'article 3 de l'Acte constitutif de l'UA et d'autres déclarations pertinentes de notre Organisation Continentale. Ces engagements comprennent entre autres: les droits humains et la primauté de l'Etat de droit, la participation populaire, la redevabilité et la transparence, le cadre judiciaire, les institutions démocratiques, les élections, la participation du public et la prestation de service, le maintien de la paix et la sécurité.

m- Les articles 44, 45 et 49 de la Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance obligent la Commission de l'Union africaine à, entre autres, «(...) élaborer des critères pour la mise en œuvre de la Charte et évaluer leur respect par les États parties ». La Décision du Conseil exécutif sur l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) et sa plate-forme (EX.CL/Dec.635 (XVIII) renforce ce mandat car elle recommande à la Commission de l'Union Africaine d'élaborer des repères et outils d'examen périodique, de coordonner et surveiller la conformité, de favoriser l'échange d'informations et les leçons apprises et d'aider les pays membres à mettre en œuvre la Charte, en vue de renforcer, d'améliorer et de consolider la gouvernance et la démocratie sur le continent.

n- C'est dans ce contexte que le Département des affaires politiques est chargé de proposer et formuler des orientations sur la façon dont la Commission de l'Union Africaine pourra exécuter ce mandat. Cela comprend l'élaboration d'instrument de surveillance et d'évaluation de la conformité des politiques nationales des pays membres avec les principes et valeurs contenus dans la Charte, mais également la formulation de procédés et méthodes de collectes de données pouvant être appliqués en vue de cette appréciation des politiques nationales et qui comportent l'élaboration d'un Rapport sur la gouvernance de l'Union africaine.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

o- Comme nous sommes réunis ici aujourd'hui pour célébrer le travail fait par la République de Djibouti dans la promotion de la démocratie et la bonne gouvernance, je voudrais saisir cette occasion pour réitérer mon engagement personnel ainsi que celui de mon Département à appuyer les efforts du gouvernement de Djibouti en fournissant tout l'appui technique et politique nécessaires dans les domaines de la démocratie, la gouvernance et la promotion et la protection des droits de l'homme. Nul doute que les avancées notables réalisées par Djibouti dans ces domaines en font un modèle pour d'autres Etats africains de la sous-région et du continent. Nous espérons vraiment que le gouvernement de Djibouti va bientôt ratifier et appliquer la Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance, afin de consolider cette dynamique.

p- Permettez-moi, avant de conclure, de mettre en évidence les domaines de complémentarité entre le Rapport de l'Union africaine sur la gouvernance en Afrique élaboré dans le cadre de l'Architecture Africaine de Gouvernance (AGA) et l'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIGA):

1. Tout d'abord, il est clair que les deux mécanismes ont beaucoup à gagner en termes de synergie pour la favoriser l'ancrage de la bonne gouvernance. C'est pourquoi le Département des affaires politiques et la Fondation Mo Ibrahim travaillent en étroite collaboration pour promouvoir l'appropriation de l'Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique dans les pays du continent.

2. L'indice est élaboré sur la base d'une définition holiste de la gouvernance et comporte de quatre piliers qui sont :

- Sécurité et Etat de Droit (Etat de droit, redevabilité, sécurité personnelle, sécurité nationale) ;
- Participation et droits de l'Homme (participation, droits, genre) ;

- Opportunité Economique durable (Management public, environnement des affaires, infrastructures, secteur rural) ;
- Développement humain (bien-être, éducation, santé).

L'Architecture Africaine de la Gouvernance de son côté se concentre davantage sur l'application concrète des engagements pris par les Etats Africains en matière de droits de l'homme , primauté du droit, participation populaire, redevabilité et transparence, qualité du cadre judiciaire, élections et institutions démocratiques, ainsi que la prestation de services (service public et la gouvernance locale).

Par conséquent, les deux dispositifs fournissent un équilibre entre évaluation prospective et action proactive afin d'améliorer l'impact des politiques de développement en Afrique.

3. L'Indice Ibrahim de la Gouvernance est produit par une entité Non Etatique et Non Gouvernementale, et ses rapports sont souvent considérés comme a priori critiques bien que leur robustesse soit reconnue. Le Rapport sur la gouvernance de l'Union Africaine repose sur l'engagement des Etats membres à créer un mécanisme pour surveiller les progrès de la mise en œuvre des principes qui les lient. Ainsi, les deux instruments sont complémentaires et leur interaction contribuera à l'amélioration qualitative de la gouvernance dans les pays Africains.

4. L'Indice Ibrahim de la Gouvernance est un instrument rassemblant des données pouvant être mobilisé dans le renforcement des autres outils et dispositifs régionaux et continentaux d'évaluation de la gouvernance en Afrique. On pourrait notamment penser à sa mobilisation pour le monitoring de la mise en œuvre des plans d'action nationaux résultant du processus MAEP ou de certaines lignes directrices en matière de gouvernance économique et financière posées par la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance. Par conséquent, la complémentarité entre le Rapport de l'Union Africaine sur la Gouvernance en Afrique et l'Indice Ibrahim

de la Gouvernance en Afrique est autant opérationnelle que stratégique, et un appui de la Fondation Mo Ibrahim à l'élaboration du Rapport sera au service des finalités des deux instruments.

q- En conclusion, je tiens à féliciter le Gouvernement et le peuple de la République de Djibouti pour avoir l'organisation de cet exercice, et tiens à réitérer mon engagement personnel et celui de mon ministère à fournir tout l'appui technique possible pour assurer la mise en œuvre effective des résultats et recommandations.

r- Encore une fois je tiens à exprimer ma gratitude au Président, au Premier ministre, au ministre de la Justice et Affaires pénitentiaires, à l'ensemble du gouvernement et au peuple de la République de Djibouti pour leur hospitalité et leur accueil vous souhaite succès délibérations et conclusions.

Je vous remercie/.